

Impôt sur le revenu

collègues, d'anciens camarades de classe, d'anciens compagnons de travail qui sont maintenant sans emploi et qui éprouvent un profond ressentiment en le voyant jouer, en toute tranquillité, son rôle de bureaucrate. La méfiance, l'indifférence et le ressentiment sont autant d'écueils quand on veut collaborer tous ensemble pour sortir de cette crise. Comme me le disait un de mes électeurs dans une lettre:

Je ne crois pas que le contribuable canadien puisse de sitôt accueillir avec confiance quelque programme d'encouragement que ce soit de la part du gouvernement.

En fait, qui pourrait l'en blâmer? Il ne sera pas facile aux entreprises qui ont fait faillite de rouvrir leurs portes. Une dame âgée, au revenu très limité, m'a déclaré: «A cause de ce budget, nous vivons tous dans la crainte; je n'avais jamais éprouvé ce sentiment jusqu'ici.» Elle n'oubliera pas de sitôt cette incertitude. Les locataires qui ne réussissent pas à trouver de logement à des prix abordables ne seront jamais dédommés des loyers exorbitants qu'ils payent en ce moment du fait que le gouvernement a supprimé les stimulants efficaces qui auraient favorisé l'industrie du bâtiment. Beaucoup de contribuables canadiens assumeront un fardeau plus lourd parce que le gouvernement a modifié le régime fiscal et chambardé tous leurs plans. Bon nombre d'entre eux ne retrouveront jamais leur emploi, car celui-ci a été supprimé. La situation est particulièrement difficile pour nos jeunes gens, qui sont les derniers embauchés et les premiers licenciés.

Dans ma circonscription, lorsque je tente d'appliquer les programmes gouvernementaux qui sont trop rigides pour remédier à certains problèmes, j'éprouve énormément de difficulté, notamment, à trouver de l'emploi pour des jeunes qui n'ont pas acquis d'expérience, ne perçoivent pas d'assurance-chômage et ne satisfont pas aux critères des programmes de création d'emplois du gouvernement.

Un électeur qui est comptable agréé m'écrivait dernièrement que sa pratique a considérablement augmenté pour de bien tristes raisons. Ses clients désespèrent de pouvoir subsister, me disait-il, parce qu'ils doivent se débrouiller au milieu de problèmes qui les dépassent. Cet électeur me semble avoir visé l'un des principaux vices qui entourent la politique économique de ce gouvernement, c'est-à-dire l'intrusion de l'État dans des domaines qui avaient naguère un caractère rigoureusement privé.

Il ressort deux thèmes troublants des deux derniers budgets, des déclarations économiques du ministre des Finances et de cette mesure concernant la fiscalité. D'une part, le gouvernement est en train d'obliger les Canadiens à compter sur l'État plutôt que sur leurs propres moyens. D'autre part, il leur soutire de l'argent avant même qu'ils l'aient reçu. Ces deux visées étaient à la base du budget de novembre et se retrouvent encore dans ce projet de loi en matière fiscale.

La mesure à l'étude, monsieur le Président, est incontestablement une amélioration par rapport au budget initial. Ces treize derniers mois, 47 dispositions ont été retirées de la proposition de novembre grâce aux efforts de l'opposition officielle qui travaille dans l'intérêt des Canadiens menacés par les propositions budgétaires. Nous nous félicitons certes des mesures positives que renferme ce projet de loi. Je suis heureuse de voir qu'on a augmenté de \$50 par année le crédit d'impôt au titre des enfants, l'un des meilleurs moyens à mon avis d'aider les familles nombreuses. Je ne peux que me réjouir d'une telle mesure. Tout comme mon collègue de Kamloops-Shuswap (M.

Riis), j'aimerais qu'on prévoie aussi un crédit d'impôt pour la garde de jour des enfants.

• (1740)

Je trouve qu'on a amélioré notre régime fiscal en permettant que le transfert des régimes d'épargne-retraite entre conjoints ne soit pas assujéti à l'impôt lorsqu'il y a rupture du mariage. Une mesure très positive. Et je me réjouis aussi de voir que le gouvernement ne touche pas au montant versé par l'employeur au régime de santé et de soins dentaires. Je craignais que dans le cas contraire, bon nombre de Canadiens ne cessent tout simplement de participer à ces régimes.

Le ministre des Finances a prétendu aujourd'hui que ce projet de loi accordera une des réductions d'impôt qui touchent 5.8 millions de Canadiens en leur faisant épargner en tout un milliard de dollars environ par année. Il a oublié de dire que ce sont les mieux nantis qui profiteront le plus de cette mesure. Les Canadiens à revenus bas ou moyens ne retirent que peu ou pas d'avantages des taux d'imposition bas ou marginaux, et en proportion la désindexation partielle de la pension de sécurité de la vieillesse et de la pension de la Fonction publique va leur faire perdre plus.

Beaucoup d'employés vont également souffrir des augmentations de 40 p. 100 de la prime d'assurance-chômage annoncées par le ministre dans son exposé économique d'octobre, ainsi que de l'augmentation d'imposition de certains avantages sociaux d'une grande importance. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel pour lui permettre de s'acheter une maison ou des actions de la société vont devenir impossibles. Cette mesure décourage le personnel d'investir dans son propre établissement, comme il le faudrait pour encourager les relèvements de productivité qui sont nécessaires pour alimenter la relance.

Dans le cas des prêts au logement, cela représente également une véritable barrière à la mobilité de la main-d'œuvre. Comme me l'écrivait le Conseil des industries forestières de C.-B., il va devenir de ce fait encore plus difficile d'attirer les travailleurs dans les régions de logements chers, par exemple dans la banlieue de Vancouver. Cette mesure semble tout particulièrement inopportune puisque le gouvernement fédéral a fortement encouragé les provinces à supprimer les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. Or le coût du logement est certainement un obstacle majeur à cette mobilité.

De même, les frais de disposition en fonction desquels les voitures d'entreprise sont imposées a doublé. L'opposition officielle a réussi à persuader le gouvernement de limiter cette augmentation, étant donné que le budget de novembre proposait un taux d'imposition encore plus élevé, et nous constatons avec plaisir que le gouvernement a bien voulu modifier les conditions d'imposition dans le cas de ceux qui n'utilisent pas beaucoup leur voiture à des fins personnelles. Nous n'en estimons pas moins qu'il s'agit là d'une augmentation fiscale inutile, à une époque où l'industrie automobile est durement touchée par la récession. Beaucoup de concessionnaires automobiles ont fait faillite un peu partout au pays depuis un an; pourtant le gouvernement persiste à ajouter cette charge, qui oblige les patrons et les employés à tenir une comptabilité beaucoup plus détaillée pour percevoir cet impôt.

Un des aspects les plus mesquins de cette loi de l'impôt sur le revenu, c'est l'effet qu'elle exerce sur les Canadiens qui ont pris leur retraite ou qui essaient de mettre de l'argent de côté